

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

Nombre de membres en exercice 15
Qui ont pris part à la délibération 14
Nombre de suffrages exprimés 15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE NAVARENX**

Date de la convocation : 26/03/2026

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mil-vingt-six et le premier avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de NAVARENX se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la Présidence de Mme Nadine BARTHE, Maire.

Présidence : Nadine BARTHE

Présents : Nadine BARTHE, Jessica HUTCHINSON, Paxkal BORDAGARAY, Henri CAZALET, Marjorie CHOPIN, Serge CORRE, Anne FAIMALI, Noémie GALVEZ, Françoise HIVERT, Cyril LAVAUZELLE, Natacha LEMBEYE, Tiphaine ROUGIER, Marc PEZIER, François PIERAGNOLO

Absents : Néant

Excusés : Olivier LE CUNF

Secrétaire : Noémie GALVEZ

Mr Olivier LE CUNF donne procuration à Mme Nadine BARTHE.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

**OBJET : NOMINATION DE DELEGUES AU SYNDICAT FORESTIER DES CHENAIES
Délibération n° 07-04-2026**

Mme le Maire rappelle que la Commune est membre du SYNDICAT FORESTIER DES CHENAIES, dont la dissolution est prévue le 31 décembre 2026.

Dans l'intervalle, il est demandé à la collectivité de désigner **un délégué titulaire et un délégué suppléant pour l'année 2026.**

En conséquence, il convient de procéder aux désignations correspondantes.
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

PROCÈDE à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au SYNDICAT FORESTIER DES CHENAIES.

Une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir :

- Délégué titulaire : candidature de Mme Tiphaine ROUGIER
- Délégué suppléant : candidature de Mr Paxkal BORDAGARAY



Le Maire donne lecture de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

En application de ces dispositions, est nommé délégué titulaire :

- Mme Tiphaine ROUGIER

Et délégué suppléant :

- Mr Paxkal BORDAGARAY

Pour représenter la commune au SYNDICAT FORESTIER DES CHENAIES.

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Fait et délibéré à NAVARREX les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Nadine BARTHE

